



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 28 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni à la salle La Savoyarde à Montmélián, en séance publique, sous la présidence de Jean-François DUC.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 51

Nombre de membres votants : 56

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE		N. BOUVIER	X
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.F. CLARAZ	X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN			X
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

46-2024 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023

Rapporteur : Jacky DONJON

L'exécution du budget principal pour 2023 est présentée ci-dessous. Concernant les reports, les montants figurant ci-dessous peuvent différer de ceux portés dans la colonne « reports 2023 » en section d'investissement du fascicule (pages 13 et 14) car ils intègrent les reports de l'ancien budget Locations immobilières, tout comme le résultat reporté d'investissement (ligne 001 en dépenses d'investissement).

Les comptes administratifs de la collectivité sont conformes aux comptes de gestion établis par le comptable public assignataire.

Section de fonctionnement - Dépenses

En dépenses, le budget de la section de fonctionnement est exécuté à hauteur de 88,3 % avec 25 098 030,20 € réalisés pour 28 428 000 € votés. Toutefois, déduction faite du virement vers la section d'investissement qui ne s'exécute pas (2 721 027 €), ce budget est réalisé à 97,6 %.

- 011 – Charges à caractère général :

Le chapitre 011 est exécuté à hauteur de 96,6 % avec 3 200 026 € réalisés pour 3 314 000 € votés. Les dépenses sont en augmentation par rapport à 2022 (+ 3 %) principalement en raison du contexte d'inflation en particulier sur les contrats de prestations de services qui représentent un tiers du chapitre.

- 012 – Charges de personnel :

Le chapitre 012 est exécuté à hauteur de 99 % avec 8 042 949 € réalisés pour 8 115 000 € votés. Les dépenses ont augmenté de 9 % par rapport à 2022 du fait notamment :

- de l'exécution en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % de 2022 et celle de 1,5 % de 2023 pour 6 mois,
- des effets de la revalorisation des grilles de rémunération des catégories B et C
- des effets de l'augmentation du SMIC en 2023 (janvier et mai)
- du recrutement d'agents sur des métiers en tension sur des postes ouverts en 2021 ou 2022
- du versement de la prime de pouvoir d'achat qui s'est élevée à 110 000 €.

- 014 – Atténuations de produits :

Le chapitre 014 est exécuté à 99,85 % avec 10 302 521 € réalisés pour 10 318 000 € votés. Ces dépenses relatives principalement aux attributions de compensation aux communes, au reversement du FPIC et aux dégrèvements relatifs à la taxe GEMAPI sont stables par rapport à 2022.

- 65 – Autres charges de gestion courante :

Le chapitre 65 est exécuté à 94,53 % avec 2 564 657 € réalisés pour 2 713 000 € votés. Ces dépenses sont en augmentation par rapport à 2022 (+ 7 %) comprenant la hausse de la subvention au Budget annexe Transports (+ 177 000 €) en raison de la hausse des coûts des transporteurs et au CIAS afin de couvrir la baisse de recettes constatée du fait d'une baisse d'activité et permettre le versement de la prime de pouvoir d'achat (+ 100 000 €).

- 66 – Charges financières :

Le chapitre 66 est exécuté à 90 % avec 44 985 € réalisés pour 50 000 € votés. Les dépenses ont augmenté de 51 % par rapport à 2022 du fait des nouveaux emprunts souscrits en 2022 à des taux plus élevés que les années précédentes.

- 67 – Charges exceptionnelles :

Le chapitre 67 est exécuté à hauteur de 71 % avec 153 528 € réalisés pour 220 000 € votés. L'écart de réalisation provient du non versement de la subvention d'équilibre de 150 000 € prévue au BP au budget annexe Locations immobilières, en prévision de son intégration au Budget principal en 2024. Par contre, a été réalisé le remboursement de l'acompte finalement indu pour le bouclier inflation perçu en 2022 (59 800 €), des remboursements d'avances de fiscalité encaissées en double en 2014 et 2015 (12 000 €) qui n'avaient pas été prévus lors du vote du budget.

- 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Le chapitre 042 est exécuté à hauteur de 98,67 % avec 789 364 € réalisés pour 800 000 € votés.

Section de fonctionnement - Recettes

Les recettes de fonctionnement sont réalisées en 2023 à hauteur de 91 % avec 25 816 064,56 € de recettes pour 28 428 000 € votés. Toutefois, déduction faite du résultat de clôture de N-1 qui ne se réalise pas (3 047 703 €), la prévision de recettes est réalisée à 101,7 %.

- 013 – Atténuations de charges :

Le chapitre 013 est exécuté à 152 % avec 152 468 € réalisés pour 100 000 € votés. Les recettes ont augmenté de 91 % par rapport à 2022 du fait de l'augmentation des remboursements par l'assurance relatifs à l'absence du personnel pour maladie.

- 70 – Produits des services, du domaine et ventes :

Le chapitre 70 est exécuté à hauteur de 93,7 % avec 2 190 348 € réalisés pour 2 250 000 € votés. Les recettes sont en augmentation de 1,8 % par rapport à 2022 du fait de la hausse des charges de personnel refacturées aux budgets annexes (10 000 €) et de la hausse des recettes des familles des services petite enfance, enfance, jeunesse (80 000 €), ce malgré la baisse d'autres postes de recettes (50 000 €).

- 73 – Impôts et taxes :

Le chapitre 73 est exécuté à hauteur de 101 % avec 16 038 565 € réalisés pour 15 816 000 € votés. Les recettes sont en forte augmentation de 11,7 % par rapport à 2022 du fait de la perception pour la première année de la part d'IFER relative à la mise en service de 3 transformateurs par RTE et de la revalorisation des bases d'IFER (+ 520 000 €).

- 74 – Dotations et participations :

Le chapitre 74 est exécuté à hauteur de 103 % avec 7 033 137 € réalisés pour 6 819 464 € votés. Les recettes sont en diminution de 5,7 % par rapport à 2022 notamment du fait de la fin des principaux projets ALCOTRA.

- 75 – Autres produits de gestion courante :

Le chapitre 75 est exécuté à hauteur de 100,1 % avec 255 940 € réalisés pour 254 833 € votés. Les recettes sont stables par rapport à 2022.

- 77 – Produits exceptionnels :

Le chapitre 77 est exécuté à hauteur de 166 % avec 33 177 € réalisés pour 20 000 € votés. Les recettes sont en forte augmentation par rapport à 2022 du fait de la restitution par la Région de l'avance versée par Cœur de Savoie au titre du Fonds Région Unie après la crise sanitaire (12 000 €).

- 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Le chapitre 042 a été exécuté à hauteur de 93,7 % avec 112 430 € réalisés pour 120 000 € votés.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 718 034,36 €.

Le résultat 2022 reporté s'élevant à 3 047 702,89 €, l'excédent de fonctionnement 2023 est augmenté et porté à 3 765 737,25 €.

Section d'investissement - Dépenses

En dépenses, le budget de la section d'investissement est exécuté à hauteur de 35,7 % avec 3 426 026,15 € réalisés pour 9 593 000 € votés. Les restes à réaliser s'élèvent à 1 062 105,33 €.

- **16 – Emprunts et dettes assimilées :**

Le chapitre 16 est exécuté à 89,15 % avec 343 235,19 € réalisés pour 385 000 € votés.

- **20 – Immobilisations incorporelles :**

Le chapitre 20 est exécuté à hauteur de 16 % avec 30 447,84 € réalisés pour 188 292 € votés.

- **204 – Subventions d'équipement versées :**

Le chapitre 204 est exécuté à hauteur de 43 % avec 184 608 € réalisés pour 425 577 € votés. Ce chapitre porte le versement des aides aux particuliers pour l'acquisition d'un VAE et pour la rénovation énergétique de leur logement, ainsi que les fonds de concours aux communes pour le schéma directeur cyclable.

Les restes à réaliser s'élèvent à 235 794 €.

- **21 – Immobilisations corporelles :**

Le chapitre 21 est exécuté à hauteur de 59 % avec 787 296 € dépensés pour 1 327 362 € votés. Ce chapitre a porté notamment les travaux de la plateforme bois à La Table, des travaux sur des bâtiments notamment la halle de gymnastique à Montmélian et des travaux de voiries sur les zones d'activités économiques (anciennes zones communales), mais aussi l'acquisition de véhicules et le renouvellement du parc informatique.

Les restes à réaliser s'élèvent à 225 851,20 €, dont 40 000 € pour l'achat de nouveaux véhicules.

- **23 – Immobilisations en cours :**

Le chapitre 23 est exécuté à 30 % avec 1 304 478 € réalisés pour 4 271 914 € votés. Ce chapitre a porté les derniers travaux de réhabilitation de la salle polyvalente à Bourgneuf et du gymnase à Montmélian (650 000 €), les travaux sur les ZAE (395 700 €) et la maîtrise d'œuvre du technicentre (360 000 €).

Ce chapitre incluant au budget la réserve d'investissement, qui s'élevait à 2 222 000 € en 2023, la réalisation sans cette réserve est de 91 %.

Les restes à réaliser s'élèvent à 549 168,97 € concernant les dernières situations de la rénovation de la salle polyvalente à Bourgneuf, les travaux dans la zone de Carouge et les crédits de paiement engagés pour le technicentre.

- **26 – Immobilisations financières :**

Le chapitre 26 est exécuté en totalité avec les 39 000 € votés et réalisés. Ce chapitre a enregistré la participation au capital de la Foncière agricole de Savoie et à la SCIC Ceinture Verte.

- **45 – Opérations pour compte de tiers :**

Le chapitre 45 est exécuté à hauteur de 21 % avec 168 368 € réalisés pour 527 146 € votés. Ce chapitre comprend les travaux effectués dans des cas de périls immobiliers et dans le cadre du programme SEQUOIA (études énergétiques).

Les restes à réaliser s'élèvent à 51 291 €.

- **040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :**

Le chapitre 040 a été exécuté à hauteur de 93,7 % avec 112 430 € réalisés pour 120 000 € votés. Il correspond à l'amortissement de subventions perçues.

- **041 – Opérations patrimoniales :**

Le chapitre 041 a été exécuté à hauteur de 93,5 % avec 453 574 € réalisés pour 485 000 € votés.

Section d'investissement - Recettes

En recettes, le budget de la section d'investissement est exécuté à hauteur de 52,7 % avec 5 052 490,69 € réalisés pour 9 593 000 € votés dont 2 721 027 € de virement de la section d'exploitation qui ne se réalisent pas. Les restes à réaliser s'élèvent à 554 280,97 €.

- 10 – Dotations, fonds divers et réserves :

Le chapitre 10 est exécuté à 86 % avec 1 886 590 € titrés pour 2 035 999 € votés. Ce chapitre porte l'encaissement du FCTVA (400 138 €) et l'affectation du résultat de fonctionnement reporté de 2022 en financement du déficit d'investissement reporté de 2022 exécuté en totalité (1 486 452 €).

- 13 – Subventions d'investissement :

Le chapitre 13 est exécuté à 65,8 % avec 1 282 552 € encaissés pour 1 949 818 € votés. Les subventions ont concerné notamment la mobilité (644 594 €) et la rénovation des équipements sportifs (516 117 €).

Les restes à réaliser s'élèvent à 497 634,06 €, dont 258 756 € au titre des soldes de subventions de la Région pour les travaux relatifs à la crèche ERIS et aux équipements sportifs.

- 16 – Emprunts et dettes assimilées :

Des emprunts ont été contractés à hauteur de 400 000 € afin de financer les travaux sur la ZAE de Carouge à St-Pierre-d'Albigny (320 000 €) et l'acquisition de plusieurs véhicules (80 000 €). Une écriture de régularisation a également été demandée par le service de gestion comptable pour rectifier une ancienne erreur d'imputation (64 000 € en dépenses et en recettes).

- 45 – Opérations pour compte de tiers :

Le chapitre 45 est exécuté à hauteur de 55 % avec 167 054 € titrés pour 533 656 € votés. Ce chapitre comprend les travaux effectués dans des cas de périls immobiliers et dans le cadre du programme SEQUOIA (études énergétiques).

Les restes à réaliser s'élèvent à 56 647 €.

- 040 – Opérations d'ordre entre sections :

Le chapitre 042 est exécuté à hauteur de 98,67 % avec 789 364 € réalisés pour 800 000 € votés. Il correspond aux amortissements des achats et travaux amortissables payés en section d'investissement.

- 041 – Opérations patrimoniales :

Le chapitre 041 a été exécuté à hauteur de 93,5 % avec 453 574 € réalisés pour 485 000 € votés.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 1 626 464,54 €, cependant le résultat reporté 2022 étant déficitaire de 1 820 708,35 €, le résultat de clôture 2023 est déficitaire de 194 243,81 €.

Ce déficit s'ajoute au solde des restes à réaliser déficitaire de 507 824,36 €. Aussi, il est nécessaire de couvrir ce besoin de financement avec le résultat de fonctionnement pour 702 068,17 €.

	2023			2022	2023		
	Mandats émis	Titres émis	Résultats de l'exercice	Résultats N-1	Excédent capitalisé reversé au 1068	Résultat reporté	Résultats de clôture
Fonctionnement	25 098 030,20	25 816 064,56	718 034,36	4 534 154,89	1 486 452,00	3 047 702,89	3 765 737,26
Investissement	3 426 026,15	5 052 490,69	1 626 464,54	-1 820 708,35			-194 243,81
TOTAL EXÉCUTÉ	28 524 056,35	30 868 555,25	2 344 498,90	2 713 446,54			5 057 945,44
<i>Restes à réaliser</i>	<i>Dépenses</i> 1 062 105,33	<i>Recettes</i> 554 280,97					-507 824,36
TOTAL	29 586 161,68	31 422 836,22					4 550 121,08

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CONSTATE** l'exécution du budget telle que présentée ci-dessus pour l'exercice 2023,
- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2023 tel que retracé ci-dessus pour le Budget Principal.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Laëtitia NOEL

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

